



**Sainte-Brigide-  
d'Iberville**

*Des gens de coeur et de terre*

## AVIS PUBLIC

---

### CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 4 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le calendrier établissant la tenue des séances ordinaires pour l'année 2024 tel qu'il suit:

Lundi 08 janvier  
Lundi 05 février  
Lundi 04 mars  
Mardi 02 avril  
Lundi 06 mai  
Lundi 03 juin  
Lundi 02 juillet  
Lundi 05 août  
Mardi 03 septembre  
Lundi 07 octobre  
Lundi 04 novembre  
Lundi 02 décembre

Les séances débutent à 20 h, elles sont publiques et les personnes intéressées peuvent y assister. Elles se déroulent dans la salle du conseil, au 555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville, ce 11 décembre 2023.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et greffière-trésorière